

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE



# Plan Local d'Urbanisme Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Document graphique annexe  
Zoom central

Certifié conforme au vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19/02/2016, entrant le projet de PLU.

Le Maire  
Bernard MAXIT

PLAN N° 4-1	PROCEDURES		
	ELABORATION	REVISION	MODIFICATIONS
ECHELLE 1/5000	Approuvé le	N°1 Approuvé le	N°1 Approuvé le
		N°2 Approuvé le	N°2 Approuvé le
		N°3 Approuvé le	N°3 Approuvé le
		N°4 Approuvé le	N°4 Approuvé le
		FONSI CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI

## LEGENDE

- Permis de construire desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R.211-1 du Code de l'urbanisme.
  - Constructions d'intérêt patrimonial pour lesquelles s'appliquent des dispositions relatives au permis de construire en application de l'article R.421-29 du C.U.
- Exposition au plomb : l'ensemble de la commune est concernée par un classement en zone soumise à un risque d'exposition au plomb (Orléans N° 2011192-0330 du 11 juin 2011).

